

Niveau :	MASTER					
Domaine :	SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE					M1
Mention :	SANTE					
Parcours :	MEDECINE DFASM1 – PHARMACIE DFASP1 – MAIEUTIQUE 4					
Volume horaire étudiant :	380 à 410 h	80 à 130 h	10 à 60 h			550 à 600 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsables de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
<p>Laurence DUVILLARD Professeur des Universités – Praticien Hospitalier ☎ 03.80.39.36 46 laurence.duvillard@chu-dijon.fr</p> <p>Jean-Marie HEYDEL Professeur des Universités ☎ jean-marie.heydel@u-bourgogne.fr</p>	<p>Scolarité 1^{er} cycle de Médecine - MASTER ☎ 03.80.39.32.98 ufrsante-mastersmed@u-bourgogne.fr</p>
Composante(s) de rattachement :	UFR des Sciences de Santé

■ **Objectifs :**

Former des étudiants de Médecine, Pharmacie, Maïeutique ou Odontologie à et par la recherche.

■ **Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :**

- Poursuite d'études en M2 à orientation Recherche ou mixte, professionnelle et recherche.
- Inscription en master de formation spécialisée ouvrant à des métiers de l'industrie pharmaceutique.

■ **Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :**

- Acquérir des connaissances de base dans les méthodes et techniques utilisées pour la recherche en santé tout en développant son esprit critique.
- Etre capable de mettre à jour ses connaissances grâce à une recherche bibliographique de qualité.
- Savoir rédiger un mémoire et le soutenir oralement.
- Savoir analyser et présenter un article scientifique

■ Modalités d'accès à l'année de formation :

- de plein droit :

Les étudiants doivent, pour s'inscrire en M1, avoir validé le 1^{er} cycle des études médicales, pharmaceutiques, odontologiques ou maïeutiques.

- sur sélection :

Sélection pour l'inscription aux UE « recherche » (nombre de places limité)

- par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

■ Organisation et descriptif des études :

La formation comporte 4 parcours : un parcours Médecine, un parcours Pharmacie, un parcours Odontologie et un parcours Maïeutique comprenant chacun :

1- **des UE obligatoires en équivalence du tronc commun médical, pharmaceutique, odontologique ou maïeutique :**

- **48 ECTS** pour le parcours Médecine ou Pharmacie
- **45 ECTS** pour le parcours Maïeutique ou Odontologie

2- 2 UE optionnelles (**12 ECTS**) de formation à la recherche choisies parmi les différentes UE proposées

3- L'UE « Modèles expérimentaux » ou « Esprit critique de l'information médicocientifique » (**3 ECTS**) pour Maïeutique ou Odontologie

➔ Schéma général des parcours possibles :

Quatre parcours composent ce M1 : Médecine, Pharmacie, Odontologie ou Maïeutique.

Tableau de répartition des enseignements :

NB : les volumes horaires et les modalités de contrôle des connaissances sont détaillés dans les fiches filière de chacun des parcours

PARCOURS MEDECINE

UE	Discipline	ECTS	Coefficient total
DFGSM3			
	UE transversale biostatistiques (DFGSM3)	4	1
DFASM1			
UE 4	Perception, Système nerveux, Dermatologie	5	1
UE 11	Urgences Médico- chirurgicales	3	1
UE 5	Handicap, Vieillesse, Dépendance, Douleur, Soins Palliatifs, Accompagnement	3	1
UE 8B	Circulation, Néphrologie, Urologie	5	1
UE 1	Apprentissage de l'exercice médical et de la coopération interprofessionnelle (séminaires obligatoires)	4	1
UE 7	Inflammation, Immunopathologie, Appareil respiratoire	6	1
UE 2A	De la conception à la naissance, Pathologie de la femme	3	1
	PIX	2	1
	Anglais médical	2	1
UE 12	Initiation à la recherche (LCA)	2	1
UE 14	Préparation à l'EDN (bloc 2)	3	1
UE 14	Préparation à l'EDN (bloc 3)	3	1
	Modèles expérimentaux et mécanismes physiologiques <i>ou</i> Esprit critique de l'information médicocientifique	3	1
	TOTAL	48	

PARCOURS PHARMACIE

UE	Discipline	ECTS	Coefficient total
DFGSP2			
UE transversale	Biostatistiques	1.5	1.5
DFGSP3			
UE1 enseignements généraux 1	Sémiologie clinique et générale	3	3
	Voie d'accès substances médicamenteuses	5	2
	Pharmacologie moléculaire – pharmacocinétique	3	3
	Pharmacie galéniques (formes parentérales et ophtalmiques)	1	1
UE 2 enseignements thématiques 1	Pathologie cardiovasculaires et traitements	4	3
UE 3 éléments généraux et appliqués 1	Toxicologie	1,5	1,5
	Pathologies respiratoires	2	2
	Pharmacie galénique - Biopharmacie	3	3
	Immunologie stratégies diagnostiques	2	2
UE transversale	Communication - Lecture critique d'article – anglais	2	2
DFASP1			
UE 2 enseignements thématiques 1	Anti cancéreux	3	3
	Immuno-interventions - vaccins	2	2
	Neuro-psychiatrie	2	2
	Pathologies digestives et obésité	1,5	1
UE 3 éléments généraux et appliqués 1	Variabilités pharmacologiques et pharmacogénétiques de la réponse aux médicaments	2	2
	Anglais	1	1

UE4 éléments généraux et appliqués 2	Droits – économie des produits de santé	2.5	2.5
	Antibiotiques - Antifongiques - Antiviraux	2.5	2.5
	Anglais	1	1
UE transversale	Santé publique et politique de santé – Ethique	2,5	2,5
	TOTAL	48	

PARCOURS ODONTOLOGIE

UE	Discipline	ECTS	Coefficient total
DFGS02			
UE 1a et 1b	Organisation structuro-fonctionnelle de la tête	6	1
UE 4	Santé publique – prophylaxie	2	1
UE 6	Bases fondamentales de l'environnement infectieux	5	1
UE 8a et 8b	Anglais	2	1
DFGS03			
UE 1	Agents pathogènes et infections	4	1
UE 3	Alimentation et nutrition	3	1
UE 6	Usage des techniques numériques et méthodologies de la recherche	4	1
UE 7	Biophysiques et techniques radiologiques	2	1
UE 8a et 8b	Anglais	2	1
DFASO1			
UE 4	Examens complémentaires	3	1
UE 6	Initiation à la recherche et Anglais	3	1
UE 8	Santé publique, éthique et déontologie, Maitrise du risque infectieux	3	1
UE 9	Pathologies générales et pratique odontologique – immunologie clinique	3	1
	TOTAL	45	

PARCOURS MAIEUTIQUE

UE	Discipline	ECTS	Coefficient
DFGMA2			
UE 4	Santé publique, démarche de recherche, Anglais médical	4	1
DFGMA3			
UE 4	Santé publique, démarche de recherche, Anglais médical	2	1
DESF1			
UE 1 semestre 7	Pédiatrie	2	1
UE 7	Gynécologie	3	1
UE 8	Obstétrique	10	1
UE 16	Pharmacologie	2	1
UE 1 semestre 8	Pédiatrie	2	1
UE 8	Obstétrique	4	1
UE 12	Clinique	16	1
TOTAL		45	

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'Université

http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

UE optionnelles

Chaque UE comprend :

- Une partie théorique validant 6 ECTS soit environ 60 h d'enseignement « présentiel » (CM, TD, TP) avec 2 éléments constitutifs EC A et EC B + contrôle continu (exposé, dossier, compte-rendu, TP, contrôle sur table.
- Un travail personnel d'initiation à la recherche (recherche documentaire, stage expérimental, mémoire...)

Deux sessions d'examen par an :

- 1° Session : décembre-janvier (ECA) et avril-mai (ECB).
2° Session : juin

1° Session

➤ **Partie théorique (6 ECTS)= Coefficient 3**

Contrôle terminal : épreuves écrites de 1 heure, en décembre-janvier (**Coef. 1, ECA**) et en avril-mai (**Coef. 1, ECB**)

Contrôle continu : exposé, dossier, compte-rendu, TP, contrôle sur table **Coef. 1**)

La moyenne des notes ECA + ECB + CC doit être égale ou supérieure à 10/20, avec un minimum de 8/20 pour chacune de ces notes

2° Session : juin

➤ Si l'étudiant a obtenu une note inférieure à 10/20 (pour ECA + ECB + CC) ou une note inférieure à 8/20 il repasse les éléments constitutifs et/ou CC dont la note était inférieure à 10/20

Travail personnel – coefficient 1

Rapport : mémoire, rapport de stage, projet tutoré, rapport bibliographique, exposé oral

Il est validé en principe à la fin du second semestre.

La note doit être égale ou supérieure à 10/20

En cas de note inférieure à 10/20, pas de seconde session. Le travail personnel pourra être validé dans les 3 ans, sur avis favorable du responsable d'UE.

Cas du Stage d'initiation à la recherche (SIR)

Ce stage d'une durée de deux mois au minimum est réalisé sous la responsabilité d'un enseignant-chercheur ou d'un chercheur, rattaché à une équipe de recherche labellisée.

La validation du SIR sera obtenue après rédaction d'un mémoire de 10 pages maximum et présentation orale des travaux réalisés pendant 10 minutes maximum devant un jury commun à tous les SIR d'au moins 2 membres, enseignants-chercheurs ou chercheurs dont l'un d'entre eux, au moins, est titulaire d'une HDR.

Evaluation du mémoire par un rapporteur indépendant : coefficient 1

Evaluation de la qualité du travail par le jury : coefficient 1

Présentation orale : coefficient 1

Evaluation du stage par le responsable de stage : coefficient 1

Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

COMPENSATION :

- Pas de compensation entre la partie théorique et le travail personnel pour une UE
- Les 2 UE optionnelles ne sont pas compensables entre elles ni avec les UE obligatoires
- Les étudiants ayant déjà validé une UE dans la mention antérieure BIOPS valident l'UE complémentaire dans la mention SANTE

Le master 1 est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

- En cas de validation d'un élément constitutif d'une UE (note > ou = 10), la validation des autres éléments constitutifs de l'UE est possible dans les 3 ans qui suivent sur avis favorable du responsable de l'UE.

- Une mention au diplôme de M1 SANTÉ est attribuée sur la note obtenue par la moyenne de la note finale des deux UE. Aucune mention ne peut être attribuée si un des éléments constitutifs a fait l'objet d'une session de rattrapage.

CAPITALISATION :

Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.